



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 19

Nombre de suffrages : 22

Date de convocation
20/06/2025

Date d'affichage
20/06/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :

Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, M. MIMIN Matthieu, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam

Procuration(s) :

Mme HONTAA Corinne donne pouvoir à M. SANCHEZ Laurent, M. JUNQUET Fabien donne pouvoir à Mme DURAND Pascale, Mme MOUSSU-RIZAN Renée donne pouvoir à M. DE VICARI Olivier

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme HONTAA Corinne, M. JUNQUET Fabien, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : DEL_2025_035

Objet : CREATION DE DEUX EMPLOIS TEMPORAIRES DISTRIBUTION MAGAZINE COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création de 2 emplois non permanents d'adjoint technique à temps non complet pour faire la distribution du bulletin municipal.

Les emplois seraient créés pour la période du 28/07/2025 au 01/08/2025

Ces emplois appartiennent à la catégorie hiérarchique C.

Les emplois seraient pourvus par le recrutement d'agents contractuels en application des dispositions de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

Les emplois pourraient être dotés du traitement afférent à l'indice majoré 366.

En outre, la rémunération comprendrait, les primes et indemnités correspondantes aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animations par délibération du conseil municipal en date du 16/03/2022.

CECI ETANT EXPOSE,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Administration générale du 17 juin 2025,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE - la création à compter du 28/07/2025 de 2 emplois non permanents à temps complet d'adjoint technique tels que proposés ;

- que ces emplois seront dotés du traitement afférent à l'indice majoré 366 ;

AUTORISE le Maire à signer les contrats de travail correspondants ;

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à NAY
Le Maire,
Signé BB
Bruno BOURDAA